AECK/

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016 –070 DU 10 MARS 2016

portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de l'Institut Géographique National.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;

Vu la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n°2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;

Vu le décret n° 2014-782 du 31 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement ;

Vu le décret n°98-477 du 15 octobre 1998 portant approbation des statuts de l'Institut Géographique National ;

Sur proposition du Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement ;

Le Conseil des Ministres entendu en ses séances des 21 et 22 juillet 2015,

D E C R E T E :

Article 1er : Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de l'Institut Géographique National est composé des personnes, représentantes des structures ou personnalités énoncées par l'article 9 du décret n°98-477 du 15 Octobre 1998 susvisé.

Il s'agit de :

Président :

1- **Monsieur AVAMASSE Adjaï Benjamin** : représentant du Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement ;

Membres :

2- **Monsieur AHLONSOU Lucien Sourou** : représentant du Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance ;

3- **Monsieur AHOUANMENOU Samson :** représentant du Ministre de la Défense Nationale ;

4- **Monsieur LOKONHOUNDE Maxime Paterne** : représentant du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;

5- **Monsieur ABOUBAKAR Chouébou** : représentant du Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative et Institutionnelle ;

6- **Monsieur Déo-Gratias SABI MOUKA** : représentant du Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;

7- **Monsieur AGUEGUE Cyriaque** : Délégué du Personnel de l'Institut Géographique National.

Article 2 : Rôle du Conseil d'Administration

Il est l'organe d'orientation et de suivi des activités de l'Institut, il définit et veille à sa bonne politique générale.

A ce titre :

- Il approuve le Règlement Intérieur de l'Institut ;
- Il adopte le Plan de Travail Annuel, le Plan de Passation des Marchés, le budget prévisionnel de l'Institut, un mois au moins avant le début de l'exercice, les états financiers, le rapport d'activités du Directeur Général et celui du Commissaire aux comptes quatre (4) mois au plus tard après la clôture de l'exercice ;
- Il fixe les indicateurs qualitatifs et quantitatifs qui lui permettent de procéder régulièrement à une évaluation des performances de l'Institut et de ses responsables ;
- Il propose au Ministre en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement, par un rapport motivé, toutes modifications du décret de création qui lui paraissent utiles pour assurer le bon fonctionnement ou le développement de l'Institut.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 10 mars 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,

Lionel ZINSOU

Le Vice-Premier Ministre Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

François Adebayo ABIOLA

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation,

Komi KOUTCHE

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme,

Martine Evelyne A. da SILVA-AHOUANTO

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative et Institutionnelle,

Aboubakar YAYA

Le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement,

Noël FONTON

AMPLIATIONS : PR 6, AN 4, CS 2, CC 2, CES 2, HAAC 2, PM/DEEPPPBG 2, VPM/ESRS 2 MEEFPD 2, MTFPRAI 2, MUHA 2, MJLDH 2, AUTRES MINISTERES 22, SGG 4, DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5, BN-DAN-DLC 3, GCOMB-DGCST-INSAE 3, BCP-CSM-IGAA 3, UAC-ENAM-FADESP 3, UNIPAR-FDSP 2, BAG 2, INTERESSES : 07 JORB 1.